

Association Sécurité Routière en Entreprises de Maine et Loire

Pour toute correspondance
ASRE 49 - BP - 31844 - 49018 ANGERS Cedex
asre 49@laposte.net

REGLEMENT DU JEU CONCOURS SECURITE ROUTIERE

Du 12 juin au 30 juin 2023, l'ASRE 49 organise un jeu concours sur le thème de la sécurité routière. Ce concours est doté de plusieurs prix (voir détail au point 3).

1 - Conditions de participation :

Les salariés participants doivent être inscrits sur la liste de l'effectif des entreprises adhérentes à l'ASRE 49 à jour de leur cotisation.

Il n'est admis qu'un seul bulletin de participation (papier ou électronique) par personne (sur chaque questionnaire, préciser : <u>entreprise</u>, nom, prénom et date de naissance).

Les bulletins de participation (papier ou électronique) sont considérés comme nuls dans les cas suivants :

- plusieurs bulletins (papier ou électronique) avec même nom, prénom et date de naissance.
- tout bulletin non identifiable.
- tout bulletin raturé ou illisible.

Les membres du bureau de l'ASRE 49 ainsi que les partenaires ne sont pas autorisés à participer au concours.

Nota: Les entreprises adhérentes à l'ASRE 49 à jour de leur cotisation à la date du 1er septembre 2023 peuvent également, sous leur responsabilité, faire participer sous leur nom, les personnels intérimaires, prestataires, stagiaires ou sous-traitants, présents durant la période de concours. Les entreprises souhaitant faire participer les salariés affectés sur des sites hors du Maine et Loire pourront utiliser le support informatique de l'ASRE49. Ils ne seront toutefois pas éligibles aux récompenses de l'ASRE49.

Les gagnants du premier prix ne peuvent plus prétendre à le gagner une seconde fois sur une période de trois ans. Ils peuvent toujours participer au jeu, néanmoins leurs bulletins ne seront pas retenus pour la finale.

2 - Principe et déroulement du concours.

- Les questionnaires sont mis à disposition des entreprises au plus tard le 10 juin 2023.
- Le concours consiste à répondre aux questions sur le thème de la sécurité routière et à 1 question subsidiaire.
- Une question sans réponse est enregistrée comme une mauvaise réponse.
- Les questionnaires devront être retournés au plus tard à <u>l'ASRE 49 BP31844 49018 ANGERS Cedex</u> avant le **5 juillet 2023**.

3 - <u>Résultats</u>:

Dans chaque entreprise, la personne ayant le mieux répondu au questionnaire sera conviée à la finale et pourra se faire accompagner par la personne de son choix.

La finale qui se déroulera le vendredi 29 septembre 2023 consistera en une épreuve du Code de la Route.

Récompenses:

- Collective :

3 challenges / taille d'entreprise sont remis en jeu chaque année pour valoriser les entreprises ayant obtenu les meilleurs taux de participation et de réussite au jeu concours.

- Individuelles:

Chaque finaliste sera récompensé :

- * le 1er recevra un chèque voyage de 1000 € (à utiliser avant le 1 septembre 2024).
- * le 2^{ème} une tablette
- * le 3^{ème} une caméra GoPro
- * le 4^{ème} : une enceinte connectée
- * le 5ème recevra un bon dans un restaurant pour 2 personnes
- * les autres finalistes recevront un chèque cadeau de 30 €

Les éventuels ex æquo seront départagés par des questions sur la sécurité routière. En cas d'égalité parfaite, le plus âgé sera choisi.